



Aspects financiers Formation en vue d'un service

**Responsables CL, Servir, Relire un service, Emmaüs
Chargés découverte, accompagnateurs CL, formation aux Exercices**

Les frais des formations / sessions

Les animateurs : tous leurs frais sont payés. Ils peuvent participer aux frais de repas et/ou faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais.

Idem pour l'équipe logistique au service de la session si elle est présente sur place.

Les participants :

Hébergement	Frais pris en charge par la Communauté, y compris la veille du début de la formation si besoin (à l'exception des frais de confort, draps, ...)
Repas	Participation demandée en se référant au prix repère de 5 € (coût d'un repas chez soi)
Transport	Les frais de transport sont remboursés sur la base de : - Train : privilégier les tarifs réduits - Voiture : remboursement au tarif kilométrique des association
Solidarité	La Communauté invite chacun à discerner le montant qui lui paraît juste de garder à sa charge : - payer le coût réel des repas. - renoncer au remboursement des frais de transport, d'hébergement, ... (cela est alors considéré comme un don fait à la Communauté)

Remarques :

- Les frais généraux (salle, matériel, animation, ...) sont systématiquement pris en charge par la Communauté.
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier** de la Communauté régionale (ou de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en **anticipant la demande** dans la mesure du possible.

Le rôle du trésorier

Si plusieurs Communautés régionales organisent ensemble un week-end, peu importe quel est le trésorier qui fait le chèque, c'est bien la Communauté qui paie et non "le national" qui n'a pas d'existence autre que celle de Communauté. L'important est de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

C'est le trésorier² qui paie tous les frais engagés et qui récupère les participations.

Pour les sessions où il est demandé de payer des arrhes : les chèques¹ d'arrhes sont envoyés à la personne en charge des inscriptions qui les transmet au trésorier². A la fin de la session, les frais de repas (et autres frais le cas échéant) sont collectés par le responsable de l'équipe d'animation de la session, qui les remet ensuite au trésorier².

¹ Tous les chèques des participants sont à libeller à l'ordre de la Communauté de Vie Chrétienne

² Trésorier de la Communauté régionale ou nationale (selon l'organisateur)